

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise Canton de Domont <u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>	Délibération n°: 025-2025 Du : 25 septembre 2025 Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 pouvoir : 0 votants : 11 Date de la convocation : 19 septembre 2025
--	---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Information du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur le Maire doit procéder à une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées et des décisions de préemption ou non préemption à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le 1^{er} juillet 2025 :

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Ref cadastrale	Bien vendu	Prix de vente	Nature de la décision
095 061 25 O 0007	15/07/2025	14 Rue de Montubois	AC 49 / AC 97	Terrain	301 000.00 €	Renonciation
095 061 25 O 0008	08/08/2025	9 Rue de la Terre Marin	AB 300	Maison	154 500.00 €	Renonciation

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 25 septembre 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

